



## « Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales »

*Lancement de la campagne de mobilisation citoyenne*

Mardi 22 janvier 2019, au lendemain de l'accueil en grande pompe à Versailles de 150 dirigeants de multinationales par Emmanuel Macron, et en marge de l'ouverture du sommet de Davos, une large coalition d'organisations européennes engagées en faveur de la protection des droits humains, des libertés publiques, de l'environnement et des biens communs lance une grande campagne pan-européenne de mobilisation citoyenne afin de promouvoir une refonte de l'ordre juridique international relatif au commerce, à l'investissement et au respect des droits humains par les multinationales.

Articulée autour d'une **pétition (en annexe)**, cette campagne réunit des associations, syndicats et mouvements sociaux, issus de plus de 15 pays européens. Elle vise à mobiliser largement les citoyens pour **mettre fin au système d'arbitrage d'investissement** et obtenir des avancées notables en droit international afin de pouvoir **garantir l'accès à la justice pour les peuples et communautés affectés par les abus des entreprises multinationales**.

Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- Révoquer les clauses d'arbitrage entre investisseurs et États dans tous les traités de commerce et d'investissement existants, et refuser que de futurs traités insèrent des clauses d'arbitrage similaires.
- Soutenir les négociations et la ratification d'un traité onusien sur les multinationales et les droits humains, et adopter une directive européenne sur le devoir de vigilance.

### **Mettre fin à l'arbitrage investisseur- État**

L'arbitrage investisseur-Etat est apparu en 1965 à l'initiative de la Banque mondiale, dans le contexte de la décolonisation, afin de protéger les grandes entreprises des anciennes puissances impériales de toute tentative de nationalisation et d'expropriation de leurs avoirs dans les anciennes colonies.

Ce mécanisme permettant aux investisseurs **d'attaquer en justice des Etats par l'intermédiaire d'un système de justice parallèle** a pris de l'ampleur à partir des années 1990 et son insertion dans l'ALENA. Il est aujourd'hui présent dans plus de **3300 accords internationaux dont plus de 1400 conclus par des États membres de l'Union européenne**, y compris parfois entre eux (196). Le nombre de ces accords ne cesse de croître. Aucun domaine n'est épargné par les entreprises et les investisseurs dans leur capacité à attaquer les Etats. À ce jour, 904 cas d'arbitrage touchant à différents domaines comme la santé, la fiscalité, l'environnement ou le montant des salaires ont été recensés. Parfois, la simple

menace d'un arbitrage dissuade les Etats de légiférer, comme ça a été le cas en France avec la loi Hulot sur les hydrocarbures, vidée de sa substance.

Voici quelques exemples :

- Philipp Morris a attaqué l'Uruguay et l'Australie sur des lois portant sur l'introduction du paquet neutre de cigarettes dans ces deux Etats. Si l'entreprise n'a pas obtenu gain de cause, ces plaintes ont eu pour effet de dissuader ou de retarder des législations similaires dans d'autres pays.
- Saur, Suez, Total ou encore Veolia ont attaqué avec succès l'Argentine au début des années 2000, lorsque le gouvernement a procédé à diverses réformes structurelles afin de répondre à la crise économique.
- Total a attaqué l'Ouganda en 2015 pour dénoncer une réforme fiscale et une hausse des taxes.
- Vattenfall a attaqué l'Allemagne suite aux nouvelles règles environnementales imposées par la ville de Hambourg sur sa centrale à charbon. Au terme de tractations secrètes, la ville a accepté de revoir ses exigences à la baisse. Dans une autre affaire, Vattenfall réclame désormais 4,7 milliards d'euros à l'Allemagne suite à son choix de sortir du nucléaire après la catastrophe de Fukushima.
- Chevron cherche à faire annuler une condamnation de 9 milliards de dollars validée par la Cour suprême équatorienne pour avoir pollué gravement la forêt amazonienne.

*Pour plus de détails sur les cas d'arbitrage recensés à ce jour par la CNUCED :*  
<https://investmentpolicyhub.unctad.org/ISDS>

## **Responsabiliser les multinationales.**

Le 27 mars 2017, la France a promulgué la « loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre », dite « **loi sur le devoir de vigilance** ». Cette loi marque une étape historique dans la protection des droits humains et de l'environnement en imposant aux entreprises françaises de prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement pouvant résulter de leurs activités et celles de leurs filiales, fournisseurs et sous-traitants de par le monde. Unique au monde, la loi sur le devoir de vigilance s'insère dans un cadre juridique international en évolution rapide. A l'échelle européenne et onusienne, diverses initiatives sont en effet en cours pour rendre les multinationales redevables de leurs actes devant la justice. Ainsi, **un projet de traité est en négociation depuis 2015 à l'ONU**, processus soutenu par une forte mobilisation de la société civile internationale.

La protection des droits humains et de la planète doit primer sur les règles commerciales et de protection des investissements. Nous sommes aujourd'hui face à des défis environnementaux et sociaux d'une ampleur inédite qui requièrent une mobilisation sans faille des citoyens et des Etats pour les relever. Les entreprises multinationales ne doivent plus pouvoir disposer de tels privilèges qui leur permettent d'exercer un droit de regard sur les politiques publiques adoptées démocratiquement par les Etats. Au contraire, elles doivent être soumises à de nouvelles règles afin de garantir leur respect des droits humains tout au long de leur chaîne de valeur.

**Pour les organisations qui soutiennent cette campagne, c'est la priorité à laquelle devrait s'atteler les Etats européens, à l'heure où se réunissent à Davos les principaux décideurs économiques de la planète.**

### Les premières dates clés

- **22 janvier** : Lancement de la pétition.
- **25 janvier** : Action symbolique à Davos.
- **24 janvier**, Commission du commerce international et **12 février**, Plénière. Interpellation des eurodéputés en amont de l'examen au Parlement européen des accords de commerce et d'investissement avec Singapour.
- **29 janvier** : Avis de l'avocat général de la Cour de Justice de l'Union européenne sur la compatibilité du mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États dans le CETA avec le droit européen.
- **Fin février** : Dépôt des contributions des divers Etats membres de l'UE au groupe de travail des Nations Unies en charge de négocier le traité sur les multinationales et les droits humains.
- **3 mars** : Commémoration de l'assassinat de la militante hondurienne Berta Caceres, qui défendait son peuple et son territoire face à un projet de grand barrage.
- **Du 25 février au 22 mars** : Session régulière du Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies.
- **Du 1<sup>er</sup> au 5 avril** : Session de négociation de la Cour multilatérale d'investissement.
- **24 avril** : Commémoration de l'effondrement des usines textiles du Rana Plaza au Bangladesh.

## La conférence de lancement

22 janvier 10h au CCFD-Terre Solidaire - 4 Rue Jean Lantier, 75001 Paris.

Présentation de la campagne et table ronde avec

- **Christian CHAVAGNEUX**, journaliste à Alternatives économiques.
- **Michel FORST**, rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme.
- **Cécile RENOARD**, directrice du programme CODEV de l'ESSEC, présidente du Campus pour la transition, professeure au Centre Sèvres.

Le site français de la campagne sera mis en ligne le 22 janvier.

## Contactez l'équipe de coordination

AITEC – Maxime COMBES

[maxime.combes@gmail.com](mailto:maxime.combes@gmail.com) – 06.24.51.29.44

ATTAC - Carole PEYCHAUD

[carole.peychaud@gmail.com](mailto:carole.peychaud@gmail.com) – 06.24.67.53.88

CCFD-Terre Solidaire - Louis MOREAU

[l.moreau@ccfd-terresolidaire.org](mailto:l.moreau@ccfd-terresolidaire.org) – 07.80.35.69.00

Collectif Stop TAFTA - CETA et accords de libre-échange – Laurent CIARABELLI

[laurent@attac.org](mailto:laurent@attac.org) – 06.51.77.24.78

Institut Veblen – Mathilde DUPRE

[dupre@veblen-institute.org](mailto:dupre@veblen-institute.org) – 06.77.70.49.55

Les Amis de la Terre - Juliette RENAUD

[juliette.renaud@amisdelaterre.org](mailto:juliette.renaud@amisdelaterre.org) – 06.37.65.56.40



## Texte de la pétition "Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales"

« Aux Présidents de la Commission européenne et du Conseil de l'UE, aux représentants des Etats membres et aux parlementaires européens.

Les accords de commerce et d'investissement confèrent aujourd'hui aux entreprises multinationales **des droits exorbitants** et leur donnent accès à **un système de justice parallèle** pour les protéger.

Nous demandons à l'Union européenne et à ses Etats membres de **mettre fin à ces privilèges** en révoquant les clauses d'arbitrage entre investisseurs et États des accords de commerce et d'investissement en vigueur, et en s'abstenant de conclure des accords de ce type à l'avenir.

Nous demandons également à l'Union européenne et à ses Etats Membres de soutenir les négociations en cours aux Nations Unies en vue de l'adoption d'un traité contraignant relatif aux entreprises multinationales et aux droits humains, **mettant fin à leur impunité**.

L'Union européenne et ses Etats Membres doivent inscrire dans leurs législations des obligations contraignant les entreprises multinationales à respecter les droits humains et l'environnement dans leurs activités et opérations dans le monde entier.

Les victimes de dommages et de violations dont les droits humains sont bafoués par des entreprises doivent avoir accès à la justice. »